

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Lundi le 11^e jour du mois de septembre 2017 à 17h00**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) Adoption de l'ordre du jour.
- b) Monsieur Sylvain Lessard – Demande de dérogation mineure et P.I.I.A – Décision
- c) Monsieur Pierre Carle – Demande de dérogation mineure – Décision
- d) Monsieur Simon Lapointe – Demande de permis P.I.I.A. – Décision
- e) Établissement du calendrier des séances ordinaires – Année 2017 – Modification
- f) Levée de la séance.

DONNÉ CE 25^e jour du mois d'août 2017
(Copie conforme)

Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 11 septembre 2017 à 17h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2017-171
ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

MONSIEUR SYLVAIN LESSARD – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET P.I.I.A – DÉCISION

Rés. 2017-172
MONSIEUR SYLVAIN LESSARD - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET P.I.I.A - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *refuse* la demande de dérogation mineure provenant de Monsieur Sylvain Lessard pour un immeuble situé sur le lot 3729881 et dont le numéro civique est 901, ch. du Bord-de-L'Eau à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** concerne l'autorisation de permettre l'installation d'un escalier extérieur en cour avant au lieu d'en cour arrière, tel que prescrit à l'article 505 c) 2) du règlement de zonage no.316

MONSIEUR PIERRE CARLE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION
Rés. 2017-173

MONSIEUR PIERRE CARLE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de dérogation mineure provenant de Monsieur Pierre Carle pour un immeuble situé sur le lot 3731167 et dont le numéro civique est 61, rue Fortin à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** concerne la diminution de la marge latérale à 0 mètre pour le bâtiment accessoire au lieu du 1 mètre, tel que prescrit au tableau 9 à l'article 806 du règlement de zonage numéro 316

De plus, le Conseil Municipal exige qu'une gouttière soit installée et qu'une servitude d'empiètement et d'égouttement soit enregistrée pour l'égouttement des eaux du toit.

MONSIEUR SIMON LAPOINTE – DEMANDE DE PERMIS P.I.I.A. – DÉCISION

Rés. 2017-174

MONSIEUR SIMON LAPOINTE – DEMANDE DE PERMIS P.I.I.A – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de permis de lotissement faite par Monsieur Simon Lapointe concernant l'immeuble situé au 140, Chemin des Seigneurs pour le remplacement du lot 3731021 par trois nouveaux lots soit 6131839, 6131840 et 6131869, tel que montré au plan no de minute 18220 de l'arpenteur géomètre Jean-Yves Tremblay. Le but de ce lotissement étant reconnu comme le détachement d'une superficie en droit acquis résidentiels d'une superficie de 5000. m.ca sur le lot 3731021 en conservant une superficie pour la pratique de l'agriculture de 23629.2 m.ca. Cette opération cadastrale respectant tous les aspects de la réglementation municipale applicable en la matière

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2017 – MODIFICATION

Rés. 2017-175

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2017 – MODIFICATION SÉANCE OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipal pour **2017**, qui se tiendront le **lundi** sauf pour le mois de septembre qui se tiendra un **mardi** et pour le mois d'octobre que se tiendra un **jeudi** et qui débiteront à **19h00**:

- | | |
|--------------------------------|---|
| • 9 janvier | • 6 février |
| • 6 mars | • 18 avril (3^e mardi) |
| • 1 ^{er} mai | • 5 juin |
| • 3 juillet | • 7 août |
| • 5 septembre (mardi) | • 5 octobre (jeudi) |
| • 13 novembre | • 4 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, conformément à la loi qui régie la Municipalité soit à chacun des deux endroits désignés par le Conseil

LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2017-176

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'assemblée soit levée. **17h10**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière